



TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate
Autres moyens d'identification	Soufre, Sulfate
Usage recommandé	Fertiliser les plantes.
Restrictions d'utilisation	Toujours suivre les pratiques de manipulation sécuritaire.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Tiger-Sul Products LLC -Hwy 31 West Industrial Park P.O. Box 5; Atmore, AL; 36504, USA., Tiger-Sul Products LLC -61 Stork Rd; Stockton, CA; 95203, USA. Tiger-Sul (Canada) Co, -275137 Range Road 263 P.O. Box 126; Irricana, AB; T0M 1B0, Canada.
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC, (800) 424-9300 -24 hrs Irricana Toll free, (877) 299-3399 Atmore Toll free, (800) 239-3647 Stockton Toll free, (877) 299-3399

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Hazard Communication Standard des États-Unis (HCS 2012).

Classification

Poussières combustibles - catégorie 1; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Sensibilisation cutanée - catégorie 1B; Cancérogénicité - catégorie 1A

Éléments d'étiquetage



Danger

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
Peut provoquer le cancer.
Provoque une irritation de la peau et des yeux.
Peut être nocif par ingestion, par contact avec la peau ou par inhalation.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	55.48 - 62.61	EU EINECS/ELINCS Number: 231-984-1	(NH4)2SO4
Soufre	7704-34-9	35.51 - 37.41	EU EINECS/ELINCS Number: 231-722-6	S
BENTONITE	1302-78-9	3.98 - 4.16	EU EINECS/ELINCS Number: 215-108-5	L'argile
QUARTZ DE SILICE	14808-60-7	0.128 - 0.134	EU EINECS/ELINCS Number: 238-878-4	SiO2

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié).

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes.

Contact avec les yeux

Portez une protection oculaire pour éviter que les poussières ne se mettent dans les yeux. Si le contact et l'irritation se produisent rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec les yeux : peut causer une irritation modérée à sévère. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants.

En cas de contact avec la peau : peut provoquer une irritation légère à modérée

En cas d'inhalation : l'inhalation répétée ou à long terme peut causer des problèmes respiratoires (SILICA, QUARTZ).

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Aucun connu.

Instructions particulières

Traiter de façon symptomatique.

Identificateur du produit : TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate - Ver. 1

FDS No. : 11

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 1 mars, 2024

Page 02 de 08

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

On préfère le vaporisateur ou le brouillard d'eau. Si l'eau n'est pas disponible, utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée. Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée. Les petits feux peuvent être étanchés avec du sable.

Agents extincteurs inappropriés

Évitez de disperser le produit renversé avec des courants d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques du produit

Poussière combustible. La poudre peut former un mélange explosif avec l'air.

Les produits de combustion incluent le dioxyde de soufre et le sulfure d'hydrogène.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive. Les vêtements de protection des pompiers de structure ne fourniront qu'une protection limitée.

Un vêtement pour la protection chimique (p. ex. vêtement anti-éclaboussure) et un APRA à pression positive pourraient être nécessaires.

Le sulfure d'hydrogène est plus lourd que l'air et peut se rassembler dans des zones basses et dans des espaces confinés.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié.

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la libération incontrôlée de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter de produire de la poussière.

Éviter de balayer à sec. Au besoin, utiliser un abat-poussière tel que l'eau. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer ce produit.

Éviter le contact cutané répété ou prolongé.

Éviter tout contact avec les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Soufre	10 mg/m ³		15 mg/m ³			
BENTONITE	1 mg/m ³	10 mg/m ³				
QUARTZ DE SILICE	0.025 mg/m ³		10 mg/m ³			

Identificateur du produit : TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate - Ver. 1

FDS No. : 11

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 1 mars, 2024

Page 03 de 08

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements à manches longues et des gants imperméables.

Protection des voies respiratoires

Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) approuvé NIOSH ou un appareil de protection respiratoire à approvisionnement d'air.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Absorbe l'humidité de l'air. Lacrymogène (cause une sécrétion de larmes).
Odeur	Sans objet
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	115 °C (239 °F) (Soufre) (fusion); Sans objet (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	207 °C (405 °F) (en vase clos) (Soufre)
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	0.14% (Soufre) (supérieure); 0.0035% (Soufre) (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	Sans objet
Solubilité	Moyennement soluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammation	> 232 °C (450 °F) (Soufre)
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Sans objet (cinématique); Sans objet (dynamique)
Autres informations	
État physique	Solide
Densité en vrac	59 lb/ft ³

Couleur et Forme Granulés blancs mélangés avec des pastilles beige-verdâtre.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Identificateur du produit : TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate - Ver. 1
Date de préparation : le 13 septembre, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 1 mars, 2024

FDS No. : 11

Page 04 de 08

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Réagit en présence de : sources d'énergie élevée (p. ex. arcs de soudage). La poussière peut provoquer un incendie ou une explosion.

Conditions à éviter

Réagit avec des bases pour former de l'ammoniac

Éviter l'humidité et l'humidité élevée; Le sulfate d'ammonium absorbe l'eau de l'air.

Matériaux incompatibles

Ne pas entreposer avec des oxydants, des acides ou des bases solides. Forme des produits chimiques toxiques au contact de : bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium).

Produits de décomposition dangereux

Le dioxyde de soufre.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact oculaire; contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Soufre	> 0.047 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	
BENTONITE		5000 mg/kg (rat)	
Sulfate d'ammonium	> 1800 mg/m ³ (cobaye) (4 heures d'exposition)	2840-4250 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)
QUARTZ DE SILICE		500 mg/kg (rat)	

Corrosion/Irritation cutanée

Peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut provoquer une grave irritation des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Peut causer sensibilité de la peau à la lumière du soleil (rayonnement ultraviolet).

Ingestion

Peut être nocif Si de grandes quantités sont avalées les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

En cas d'inhalation : lésions pulmonaires, irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Identificateur du produit : TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate - Ver. 1

FDS No. : 11

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 1 mars, 2024

Page 05 de 08

Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) selon des preuves limitées.

Cancérogénicité

En cas d'inhalation : Reconnu(e) comme pouvant causer : cancer du poumon. A1 – Cancérogène confirmé pour l'humain. (QUARTZ DE SILICE)

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Évitez la libération incontrôlée.

Écotoxicité

Peut causer des effets nocifs persistants sur la vie aquatique.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Soufre	< 14 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures; eau douce; statique)	> 5000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; eau douce; statique)		
BENTONITE	19000 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce; statique)			

Persistance et dégradation

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

S'il y a rejet dans l'environnement, ce produit devrait migrer lentement à travers le sol, selon ses propriétés physiques et chimiques.

Une contamination des eaux souterraines pourrait se produire. avec une sortie incontrôlée.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Identificateur du produit : TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate - Ver. 1

FDS No. : 11

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 1 mars, 2024

Page 06 de 08

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Dangers environnementaux Polluant marin potentiel (Sulfate d'ammonium)

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Inscrit sur la LIS.

États-Unis

Autres listes réglementaires des É-U

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité de l'intervention environnementale complète (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Loi sur la révision et la réinsertion (SARR) du Superfund (40 CFR 355).

Listé Pennsylvania Right To Know. (Soufre). (QUARTZ DE SILICE)

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, dont la silice cristalline, connue de l'État de

Californie pour provoquer le cancer lorsqu'il est inhalé. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0

FDS préparée par Tiger-Sul Products

Numéro de téléphone 877-299-3399

Date de préparation le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée le 1 mars, 2024

Indicateurs de révision Le contenu de la FDS suivant a été modifié le 18/12/2018: Déclaration de la proposition 65 de la Californie mise à jour; Ajout du numéro UE EINECS / ELINCS pour S; description d'apparence élargie

Signification des abréviations NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Avis Cette fiche de données de sécurité est offerte uniquement à titre d'information, de considération et d'enquête. Il ne faut pas interpréter comme recommandant une pratique ou un

Identificateur du produit : TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate - Ver. 1

FDS No. : 11

Date de préparation : le 13 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 1 mars, 2024

Page 07 de 08

produit en violation de toute loi ou règlement. L'utilisateur est responsable de déterminer l'adéquation des matériaux à utiliser et d'utiliser les précautions de sécurité nécessaires. Les informations présentées ont été compilées à partir de sources considérées comme fiables et fiables au meilleur de notre connaissance et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité.

Identificateur du produit : TIGER 50CR® Sulphur/Sulphate - Ver. 1
Date de préparation : le 13 septembre, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 1 mars, 2024

FDS No. : 11

Page 08 de 08